

Que dépenseront les partis durant la campagne électorale 2019 ?

Jef Smulders, Gert-Jan Put et Bart Maddens

Le 26 janvier a marqué le début de la période réglementée pour la campagne des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires du 26 mai 2019¹. Depuis cette date, certains moyens de campagne sont interdits². De plus, tant les candidats individuels que les partis doivent s'en tenir durant cette période à un montant maximal pour leurs dépenses électorales. Dans cette *@analyse du CRISP en ligne*, nous calculons quelle somme totale chaque parti est autorisé à consacrer à sa campagne électorale durant les quatre mois de la période réglementée. Toutefois, aucun parti ne dépense effectivement ce montant dans la pratique. Nous évaluons dès lors aussi le coût effectif qu'atteindra vraisemblablement la campagne en cours en nous basant sur les données de la campagne électorale de 2014. Enfin, nous comparons ce coût effectif avec ce que les partis ont à leur disposition comme moyens financiers, à travers leurs actifs courants. Mais avant toute chose, examinons les dispositions légales en matière de calcul des montants maximaux.

Législation

Chaque parti peut, pour toutes les élections cumulées (européennes, fédérales, régionales et communautaires), dépenser un maximum d'un million d'euros³. Pour les candidats,

¹ La loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques (*Moniteur belge*, 20 juillet 1989) a été revue à de nombreuses reprises. Jusqu'aux élections de 2014, la période réglementée s'étendait à trois mois. À partir du scrutin de 2019, elle est allongée à quatre mois.

² Les moyens de campagne interdits pendant la période réglementée sont : (1) les panneaux ou affiches à caractère commercial ; (2) les panneaux ou affiches à caractère non commercial de plus de 4 m² ; (3) la vente de gadgets et la distribution de gadgets ou de cadeaux ; (4) l'organisation de campagnes commerciales par téléphone ; (5) la diffusion de spots publicitaires à la radio, à la télévision et dans les cinémas.

³ Pour les partis qui ne participent qu'à une des élections régionales ou communautaires, les montants maximaux sont plus bas. Pour les Parlements flamand et wallon : 800 000 euros ; pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale : 125 000 euros ; pour le Parlement de la Communauté germanophone : 25 000 euros (loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques, *Moniteur belge*, 25 mai 1994).

une distinction est faite entre ceux figurant en haut des listes, les autres candidats effectifs et les candidats suppléants. Le nombre de candidats considérés comme premiers de liste équivaut, pour une liste donnée, au nombre de sièges obtenus par le parti lors des élections précédentes dans la circonscription électorale considérée, plus 1. Un de ces candidats tête de liste peut dépenser au maximum 8 700 euros, complétés de 0,035 euro par électeur inscrit dans la circonscription lors des élections précédentes⁴. Les autres candidats effectifs et le premier candidat suppléant peuvent dépenser 5 000 euros chacun, les autres suppléants 2 500 euros chacun⁵. Le nombre de candidats têtes de liste par parti et par circonscription est publié dans le *Moniteur belge*, de même que le montant exact qu'ils peuvent dépenser⁶.

La distinction entre le montant maximal des candidats et le montant maximal du parti doit cependant être relativisée. Nous savons grâce aux enquêtes menées antérieurement que les partis paient souvent une part significative des campagnes des candidats et, par conséquent, dépensent plus d'un million d'euros⁷. Les partis peuvent donc financer soit les campagnes de leurs candidats, soit une campagne commune qui leur bénéficie en fait surtout à eux-mêmes. Dans ce dernier scénario, les candidats sont parfois obligés de mettre à la disposition du parti une partie de leur propre montant maximal. En 2014, 79,9 % en moyenne des dépenses de campagne des candidats ont été financés par les partis⁸.

⁴ Pour les élections européennes : 8 700 euros plus 0,0175 euro par voix valable obtenue lors du scrutin précédent pour le collège électoral néerlandophone, francophone ou germanophone (loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen, *Moniteur belge*, 25 mai 1994).

⁵ Pour l'élection du Parlement européen, il s'agit respectivement de 10 000 et de 5 000 euros. Pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, il n'y a pas de liste distincte avec candidats suppléants ; tous les autres candidats peuvent dépenser 1 250 euros. Pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, la liste des suppléants a été supprimée pour ce scrutin (ordonnance spéciale du 19 avril 2018 modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et visant à renforcer la démocratie directe par la suppression de la liste des suppléants aux élections régionales, *Moniteur belge*, 27 avril 2018) ; tous les autres candidats peuvent dépenser 5 000 euros.

⁶ Pour l'élection du Parlement européen, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone : *Moniteur belge*, 26 novembre 2018 ; pour l'élection du Parlement wallon : *Moniteur belge*, 21 janvier 2019 ; pour l'élection de la Chambre des représentants : *Moniteur belge*, 28 janvier 2019. La modification du découpage des circonscriptions pour l'élection du Parlement wallon dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg a impliqué l'ajout d'une disposition transitoire à la loi régissant les plafonds de dépenses électorales autorisées : loi du 25 novembre 2018 modifiant la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques, en vue d'assurer la continuité en matière de limitation des dépenses électorales suite à la modification des circonscriptions électorales dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg (*Moniteur belge*, 11 décembre 2018).

⁷ B. MADDENS, J. SMULDERS, W. WOLFS, K. WEEKERS, *Parti- en campagnefinanciering in België en de Europese Unie*, Louvain, Acco, 2017.

⁸ B. MADDENS, J. SMULDERS, W. WOLFS, *De prijs van politiek. Over de portefeuille van de partijen*, Louvain, LannooCampus, 2019.

Montant maximal à dépenser par parti

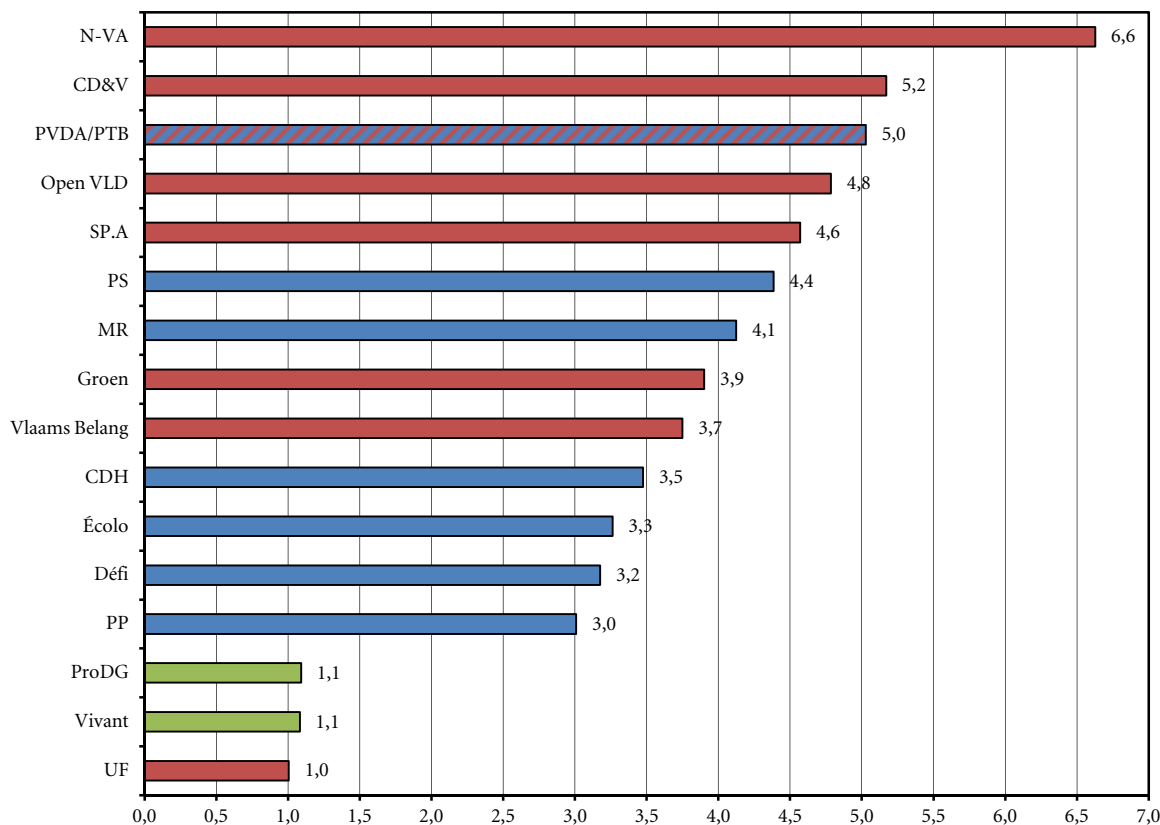
Sur la base de ces données, il est possible de calculer le montant maximal que chaque parti peut dépenser, pour toutes les élections réunies, et ce à la fois pour le parti et pour la totalité des candidats réunis. Nous le faisons pour les partis mentionnés dans le tableau 1, soit ceux qui ont remporté au minimum un élu lors du scrutin de 2014, en présumant que tous ces partis introduiront une liste complète dans les circonscriptions où ils se sont présentés voici cinq ans. La plupart des partis introduisent des listes pour toutes les circonscriptions électorales, soit de Belgique francophone, soit de Flandre. Ce n'est toutefois pas le cas de certains petits partis. Par exemple, nous partons du principe que l'Union des francophones (UF) ne présente à chaque fois qu'une seule liste, en l'occurrence dans la circonscription électorale du Brabant flamand pour l'élection du Parlement flamand.

Le montant maximal calculé se compose de trois parties : le montant maximal fixe du parti (deuxième colonne du tableau 1), les montants maximaux additionnés des candidats têtes de liste (quatrième colonne) et les montants maximaux additionnés des autres candidats effectifs et des candidats suppléants (avant-dernière colonne). Le montant total (dernière colonne) varie bien entendu principalement en fonction du nombre de candidats têtes de liste. Ce sont les partis qui ont remporté le plus de sièges aux élections de 2014 qui ont à présent le plus grand nombre de candidats têtes de liste – autrement dit, qui peuvent dépenser le plus.

Tableau 1. Montants maximaux à dépenser, par parti (élections 2019)

Parti	Candidats					TOTAL
	Euros	Candidats têtes de liste		Autres candidats		
		Nombre	Euros	Nombre	Euros	
N-VA	1 000 000	97	4 372 578	309	1 255 000	6 627 578
CD&V	1 000 000	63	2 734 831	343	1 435 000	5 169 831
PTB (PVDA)	1 000 000	39	1 142 529	671	2 885 000	5 027 529
Open VLD	1 000 000	55	2 314 984	351	1 470 000	4 784 984
SP.A	1 000 000	49	2 061 337	357	1 510 000	4 571 337
PS	1 000 000	102	2 315 880	275	1 070 000	4 385 880
MR	1 000 000	91	1 998 685	286	1 125 000	4 123 685
Groen	1 000 000	33	1 411 534	349	1 490 000	3 901 534
Vlaams Belang	1 000 000	25	1 119 674	381	1 630 000	3 749 674
CDH	1 000 000	61	1 182 938	316	1 291 250	3 474 188
Écolo	1 000 000	42	891 614	335	1 372 500	3 264 114
Défi	1 000 000	34	741 619	335	1 435 000	3 176 619
PP	1 000 000	22	514 070	347	1 495 000	3 009 070
ProDG	1 000 000	8	33 630	24	57 500	1 091 130
Vivant	1 000 000	4	19 770	28	62 500	1 082 270
UF	800 000	2	73 652	34	132 500	1 006 152
TOTAL	15 800 000	727	22 929 325	4 741	19 716 250	58 445 575

Graphique 1. Montants maximaux à dépenser, par parti (en millions d'euros, toutes les élections de 2019 réunies, parti et candidats ensemble)



Au total, les partis peuvent dépenser tous ensemble 58 445 575 euros. Comme on le voit dans le graphique 1, la N-VA arrive en première position en ce qui concerne les montants maximaux. Ce parti peut dépenser au total 6 627 578 euros. S'il peut dépenser tellement plus que tous les autres partis, c'est en raison de sa victoire électorale en 2014 et du plus grand nombre de têtes de liste qui en découle. Le CD&V, deuxième du classement, le suit à bonne distance avec 5 169 831 euros. Le PTB (PVDA en néerlandais) obtient également un chiffre très élevé (5 027 529 euros), mais cela s'explique surtout par le fait qu'il s'agit d'un parti unitaire, comptant un nombre de candidats (tant flamands que francophones) bien supérieur⁹.

Viennent ensuite l'Open VLD (4 784 984 euros) et le SP.A (4 571 337 euros). Le PS est le parti francophone qui peut dépenser le plus (4 385 880 euros), environ 250 000 euros de plus que le MR (4 123 685 euros). Groen (3 901 534 euro) et le Vlaams Belang (3 749 674 euros) ferment la marche du côté flamand. Le CDH (3 474 188 euros), Écolo (3 264 114 euros) et Défi (FDF en 2014 ; 3 176 619 euros) suivent à une distance encore plus grande. Le Parti populaire est juste au-dessus de la barre des 3 millions d'euros en ce qui concerne ses dépenses autorisées. Les autres petits partis, ProDG et Vivant, dont nous escomptons qu'ils ne se présenteront à nouveau que pour le Parlement de la

⁹ Nous considérons le PTB comme un seul parti, qui ne peut par conséquent dépenser qu'une fois le montant maximal d'un million d'euros.

Communauté germanophone et le Parlement européen, peuvent dépenser un peu plus d'un million d'euros. Enfin, sur la base de son unique liste, présentée dans le Brabant flamand pour l'élection du Parlement flamand et comptant deux candidats têtes de liste, l'UF peut également dépenser 1 006 152 euros (comme elle ne se présente que pour l'élection du Parlement flamand, le montant maximal s'élève au niveau du parti à 800 000 euros).

Le montant maximal est en général plus élevé pour les partis flamands que pour les partis francophones. Il s'élève en moyenne à 4 800 823 euros pour les partis flamands, contre 3 572 259 euros pour les partis francophones¹⁰. Cela tient principalement au fait que les montants destinés aux candidats têtes de liste sont en grande partie calculés sur la base du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription, qui est généralement plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. La différence est moins significative en ce qui concerne le nombre de candidats, comparable de part et d'autre de la frontière linguistique : 406 par parti du côté flamand, 377 du côté francophone¹¹. Le nombre de candidats têtes de liste des partis disposant de parlementaires est également plus ou moins équivalent.

Simulation des dépenses de la campagne totale lors des élections de 2019

Nous savons grâce à une enquête antérieure qu'en réalité, les partis ne dépensent qu'une partie du montant maximal autorisé. En 2014, ils n'en ont dépensé en moyenne que 54,3 %. Les pourcentages les plus élevés concernaient la N-VA (89,0 %) et l'Open VLD (87,5 %). Le CD&V (79,2 %) et le SP.A (70,7 %) ont également dépensé une partie relativement élevée du montant maximal. Du côté francophone, les pourcentages les plus élevés apparaissent chez les trois partis traditionnels : PS (75,8 %), MR (75,7 %) et CDH (74,3 %). Pour les autres partis, le montant dépensé est nettement plus faible par rapport au maximum autorisé.

Nous pouvons utiliser le pourcentage effectivement dépensé en 2014 pour réaliser une simulation des montants que les partis flamands et francophones devraient dépenser au total pendant la campagne électorale de 2019. Ce faisant, nous supposons que tous les partis dépenseront le même pourcentage du montant maximal en 2019 qu'en 2014. Nous tentons ainsi d'obtenir une estimation raisonnée du coût réel de la campagne en cours.

Pour commencer, nous calculons combien chaque parti a dépensé en 2014 sur le million d'euros autorisé. Ensuite, nous faisons le même calcul pour les candidats de chaque parti, par Parlement. Ces pourcentages diffèrent assez largement. Alors que le CD&V a par exemple dépensé 99,6 % du montant maximal pour le parti en 2014, les candidats CD&V à la Chambre des représentants et au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont dépensé respectivement que 73,2 % et 55,2 % du montant maximal. Dans une

¹⁰ Le PTB, l'UF, Vivant et ProDG ne sont pas pris en considération ici.

¹¹ Du côté flamand, il y a plus de candidats pour la Chambre, le Parlement flamand (comparativement au Parlement wallon) et le Parlement européen, mais du côté « francophone », il y a plus de candidats pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et il faut également compter le Parlement de la Communauté germanophone.

dernière étape, nous appliquons ces pourcentages aux montants maximaux par Parlement pour 2019¹².

Le tableau 2 montre le résultat du calcul pour les partis flamands et francophones (voir la troisième colonne, Dépenses simulées). Selon ces estimations, les partis et les candidats dépenseront vraisemblablement un total de 32 357 899 euros.

Si la N-VA dépense un pourcentage comparable à celui de 2014, sa campagne sera de loin la plus coûteuse avec 5 881 330 euros. Suivent à bonne distance le CD&V et l'Open VLD, qui devraient investir chacun 4 millions d'euros dans la campagne. Alors que le SP.A et le Vlaams Belang dépenseront vraisemblablement respectivement 3 249 013 et 2 128 862 euros, Groen engagera sans doute une campagne plus modeste avec 1 135 381 euros de dépenses électorales.

Tableau 2. Simulation des montants dépensés en 2019, actifs courants (fin 2017) et proportion entre dépenses simulées, montants maximaux et actifs courants, par parti

	Maxima totaux	Dépenses simulées	Actifs courants	% dépenses par rapport aux maxima	% maxima par rapport aux actifs	% dépenses par rapport aux actifs
N-VA	6 627 578	5 881 330	23 902 716	88,7	27,7	24,6
CD&V	5 169 831	4 100 307	16 037 907	79,3	32,2	25,6
PTB (PVDA)	5 027 529	390 915	1 293 017	7,8	388,8	30,2
Open VLD	4 784 984	4 190 106	10 935 710	87,6	43,8	38,3
SP.A	4 571 337	3 249 013	15 955 340	71,1	28,7	20,4
PS	4 385 880	3 325 040	15 585 457	75,8	28,1	21,3
MR	4 123 685	3 142 686	8 203 730	76,2	50,3	38,3
Groen	3 901 534	1 135 381	3 439 722	29,1	113,4	33,0
Vlaams Belang	3 749 674	2 128 862	8 208 735	56,8	45,7	25,9
CDH	3 474 188	2 590 532	7 531 030	74,6	46,1	34,4
Écolo	3 264 114	1 099 542	3 473 140	33,7	94,0	31,7
Défi	3 176 619	899 817	1 079 078	28,3	294,4	83,4
PP	3 009 070	83 276	205 416	2,8	1 464,9	40,5
ProDG	1 091 130	74 436	–	6,8	–	–
Vivant	1 082 270	0	–	0,0	–	–
UF	1 006 152	66 655	–	6,6	–	–
TOTAL	58 445 575	32 357 899	115 850 998	55,4	–	–

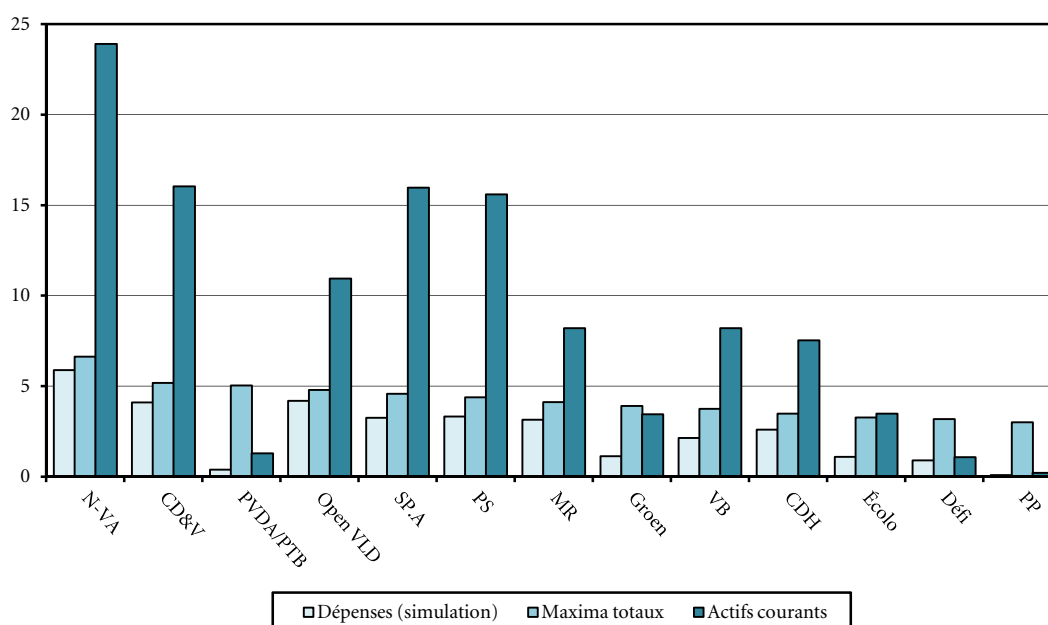
Du côté des partis francophones, les campagnes du PS (3 325 040 euros) et du MR (3 142 686 euros) devraient être à peu près équivalentes en termes de coût. En troisième place, viendra vraisemblablement le CDH avec 2 590 532 euros. On peut s'attendre à des dépenses électorales nettement plus modestes pour Écolo (1 099 542 euros) et pour Défi (899 817 euros). Enfin, selon notre simulation, les autres partis dépenseront tous nettement moins, voire rien dans le cas de Vivant.

¹² Pour le CD&V, nous obtenons par exemple : 995 824 euros pour la campagne de parti nationale, $0,7321085 \times 1\,575\,802 = 1\,153\,658$ euros pour les candidats à la Chambre, $0,7304725 \times 2\,090\,021 = 1\,526\,703$ euros pour les candidats au Parlement flamand, $0,5520098 \times 126\,775 = 69\,981$ euros pour les candidats au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et $0,9387873 \times 377\,233 = 354\,142$ euros pour les candidats au Parlement européen. Nous arrivons ainsi pour ce parti à un montant total de dépenses simulé de 4 100 307 euros.

Proportion entre dépenses simulées, montants maximaux et actifs courants

Il reste à savoir si les partis ont en ce moment suffisamment d'argent pour dépenser le montant estimé, voire pour dépenser la totalité du montant maximal et, donc, opter pour une campagne « maximale ». En d'autres mots, un parti qui souhaiterait non seulement engager une campagne maximale mais aussi financer intégralement les campagnes des candidats dispose-t-il d'un matelas financier suffisant ? Les rapports financiers les plus récents, qui datent de l'année comptable 2017, nous donnent une idée précise de leurs possibilités financières actuelles¹³. Nous avons tiré de ces rapports les chiffres des actifs courants par parti (voir également le tableau 2, quatrième colonne)¹⁴.

Graphique 2. Comparaison entre les dépenses simulées, le montant maximal légal et les actifs courants, par parti (élections 2019, en millions d'euros)



Le graphique 2 compare pour chaque parti trois montants que nous retrouvons également dans le tableau 2 : les dépenses de campagne attendues pour 2019 (troisième colonne du tableau), le montant maximal légal (deuxième colonne) et les actifs courants (quatrième colonne). Pour la plupart des partis, le montant maximal est inférieur aux actifs courants. Ils sont donc parfaitement libres d'opter pour une campagne maximale lors de laquelle ils dépenseront la totalité du montant maximal. De plus, les dépenses simulées sont de leur côté nettement plus faibles que le montant maximal autorisé.

La sixième colonne du tableau 2 montre le pourcentage du montant total que chaque parti peut dépenser en fonction des moyens disponibles. On peut en déduire approximativement la part de la réserve de trésorerie totale dépensée par chaque parti

¹³ Ce calcul ne tient pas compte des dépenses déjà consenties par les partis durant la pré-campagne.

¹⁴ Les actifs fixes ne sont pas pris en considération ici. Il est en effet peu probable que les partis convertissent leurs actifs fixes (qui consistent en moyenne pour plus de 90 % en actifs fixes matériels tels que des bâtiments, par exemple) en moyens liquides pour financer leur campagne.

pour une campagne maximale. Plus ce pourcentage est faible, plus les possibilités financières du parti pour dépenser effectivement le montant maximal sont élevées.

Il ressort qu'un parti dispose de réserves nettement plus grandes que les autres : en cas de campagne maximale, la N-VA ne dépenserait dès lors que 27,7 % de ses actifs courants. Ce pourcentage est également relativement faible dans le cas du SP.A (28,7 %), du PS (28,1 %) et du CD&V (32,2 %). Pour financer une campagne maximale, les autres partis doivent dépenser une plus grande partie de leur réserve de trésorerie. Dans le cas du MR (50,3 %), du CDH (46,1 %), du Vlaams Belang (45,7 %) et de l'Open VLD (43,8 %), il s'agit à chaque fois de la moitié environ des moyens disponibles estimés. Écolo (94,0 %) peut tout juste financer le montant maximal, tandis que Groen ne dispose pas de la réserve de trésorerie suffisante : le montant maximal total dépasse les moyens disponibles estimés (113,4 %).

Par ailleurs, le graphique 2 et le tableau 2 montrent clairement que même pour le financement d'une campagne comparable à celle de 2014, les possibilités financières varient considérablement. Avec 23 902 716 euros d'actifs courants, la N-VA dispose du quadruple de ce que le parti dépensera selon notre simulation lors de la prochaine campagne électorale (voir aussi la dernière colonne du tableau 2). Pour le CD&V, le SP.A et le PS, la marge financière apparaît encore suffisamment grande : comme la N-VA, ils disposent de plus de quatre fois plus d'actifs courants que le montant des dépenses simulé pour 2019.

La situation est en revanche assez différente chez les autres partis flamands et francophones. L'Open VLD, le MR, le Vlaams Belang et le CDH ont suffisamment de moyens pour dépenser le montant des dépenses simulé, mais leurs marges financières sont nettement plus étroites. Si l'Open VLD veut engager une campagne aussi coûteuse qu'en 2014, il devra y consacrer 38,3 % de ses actifs courants. Le MR (38,3 %) et dans une moindre mesure le CDH (34,4 %) doivent également puiser un peu plus dans leurs réserves.

S'il le souhaite, Groen peut engager une campagne aussi active qu'il y a cinq ans. Défi ne dispose que d'un tiers du montant maximal légal mais, avec 1 079 078 euros d'actifs courants, le parti possède des moyens financiers suffisants pour dépenser le montant simulé (899 817 euros).

La réserve de trésorerie du PTB s'élève à un quart à peine du montant maximal légal de dépenses électorales que le parti pourrait engager. Mais pour mener une campagne comparable à celle de 2014, celui-ci ne doit en réalité mobiliser que 30,2 % de cette réserve. Enfin, le PP n'a en réserve qu'une petite fraction du montant maximal, mais cela ne pose pas problème dans la mesure où le montant total de dépenses attendu n'équivaut qu'à 40,7 % de ces moyens financiers.

Conclusion

Dans cette @analyse du CRISP en ligne, nous avons calculé les montants maximaux totaux que les partis politiques et les candidats belges pourront engager au cours de la campagne relative aux élections européennes, fédérales, régionales et communautaires du 26 mai 2019. Si tous les partis optent pour une campagne maximale, 58 445 575 euros au total seront dépensés durant la période réglementée. On sait toutefois que ces montants maximaux sont généralement bien plus élevés que les dépenses de campagne réelles. Sur la base des élections précédentes, on peut estimer que les partis flamands et

francophones investiront dans la campagne 55,4 % de ce qui est légalement autorisé, soit 32 357 899 euros.

De grosses différences peuvent être observées entre les partis, et cela des deux côtés de la frontière linguistique. On peut penser que, parmi les partis flamands, la N-VA sera, de loin, celui qui consentira les dépenses les plus importantes, s'élevant sans doute à quelque 5 881 330 euros, suivie par l'Open VLD et par le CD&V, qui devraient vraisemblablement dépenser chacun plus de 4 millions d'euros. Tant la N-VA que le CD&V disposent largement de la réserve financière suffisante et seraient même aptes à dépenser quatre fois plus s'ils y étaient autorisés. L'Open VLD ne rencontrera pas de problèmes non plus, même s'il devra cependant investir près de 40 % de ses actifs dans la campagne pour atteindre ce montant.

Du côté francophone, le PS et le MR sont les partis qui peuvent dépenser le plus (respectivement 4 385 880 euros et 4 123 685 euros). En matière de marge de manœuvre financière, le scénario est comparable à celui de la Flandre, c'est-à-dire que ces partis ne doivent pas investir tous deux une aussi grande part de leurs moyens disponibles pour engager une campagne comparable à celle de 2014. Pour atteindre ces montants, le parti libéral devra ainsi solliciter une plus grande part de ses actifs courants (38,3 %) que son concurrent socialiste (21,3 %).

Les montants maximaux ne constituent une limite réelle que pour les plus gros partis du paysage politique belge. Les plus petits, comme le PTB, Défi et le PP, ne disposent de toute façon pas des ressources financières nécessaires pour engager une campagne maximale. Alors qu'Écolo possède encore tout juste la réserve de trésorerie suffisante pour dépenser le montant maximal, cela s'avère pour l'instant impossible pour Groen, son homologue flamand.

Vu les caractéristiques du système belge de financement public des partis politiques, ce sont donc les plus importants d'entre eux en termes d'électeurs et d'élus – soit, pour l'essentiel, les partis traditionnels et la N-VA – qui possèdent les actifs financiers les plus solides. Ce sont aussi les seuls qui détiennent dans leurs caisses plusieurs fois le montant maximal de dépenses auxquelles ils ont droit. Autrement dit, ce sont aussi les principales formations concernées par la limitation des dépenses électorales durant la période réglementée.

Pour citer cet article : Jef SMULDERS, Gert-Jan PUT, Bart MADDENS, « Que dépenseront les partis durant la campagne électorale 2019 ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 12 mars 2019, www.crisp.be.

Liège	X	X	X	X	X	X	X									
Huy–Waremme	X	X	X	X	X	X	X									
Verviers	X	X	X	X	X	X	X									
Arlon–Marche-en-Famenne– Bastogne	X	X	X	X	X	X	X									
Neufchâteau–Virton	X	X	X	X	X	X	X									
Namur	X	X	X	X	X	X	X									
Dinant–Philippeville	X	X	X	X	X	X	X									
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale																
Collège français	X	X	X	X	X	X	X									
Collège néerlandais								X	X	X	X	X	X			
Parlement flamand																
Anvers							X	X	X	X	X	X	X			
Brabant flamand							X	X	X	X	X	X	X			X
Bruxelles							X	X	X	X	X	X	X			
Flandre occidentale							X	X	X	X	X	X	X			
Flandre orientale							X	X	X	X	X	X	X			
Limbourg							X	X	X	X	X	X	X			
Parlement de la Communauté germanophone																
Communauté germanophone	X	X	X	X										X	X	